

Commune de

VAUX-SUR-EURE

(Eure)

Élaboration de la carte communale

Prescription de l'élaboration
de la carte communale le 21
mai 2003

Dossier soumis à enquête
publique :
- début de l'enquête
publique le 4 avril 2005
- fin de l'enquête publique
le 4 mai 2005

Carte communale
approuvée le 9 juin 2005

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal du
9 juin 2005
approuvant la carte
communale de la commune
de Vaux-sur-Eure

Le maire,

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE Ensemble de la commune

Date :

9 juin 2005

Phase :

Approbation

Échelle :

1/5000

Pièce n°

3.2

Mairie de Vaux-sur-Eure, (27120), tél : 02 32 36 61 44 / fax : 02 32 26 44 91
Thierry Gilson, architecte-paysagiste, 38, boulevard de la Courtille, 28000 Chartres
tél : 02 37 91 08 08 / fax : 02 37 90 76 87 / e-mail : gilsonpaysage@wanadoo.fr

Fond de plan dressé par

COMMUNE
DE
CAILLOUET ORGEVILLE

COMMUNE
D'HARDENCOURT COCHEREL

COMMUNE
DE
MENILLES

COMMUNE
DE
CROISY SUR EURE

- AS1** - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales concernant le captage de Ménilles.
- Périmètre rapproché
 - Périmètre éloigné
- PT3** - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques.
- Ligne RG 1443 Chambray - Pacý
 - Câble souterrain F 225
- PT2** - Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état :
- Liaison hertzienne Saint Acquin de Pacý - Chambray
- I3** - Servitude relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.
- Canalisation DN 150 Houlbec Cocherel / Evreux
- T7** - Servitude aéronautique. Servitude à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. Elles s'appliquent sur la totalité du territoire communal. Dans la zone correspondant à un rayon de 24 km autour de l'aérodrome d'Evreux-Fauville tout nouvel obstacle dépassant le plan horizontal de cote 287 mètres N.G.F. devra faire l'objet d'un examen particulier.